Tribunal administratif de Pau n°1

CHAMBRE 2 ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 17/09/2024

Page: 1/1

Date: 05/09/2024

tenue sous la présidence de Madame SELLES, assisté(e) de Madame GENTY et Monsieur AUBRY, Conseillers En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique Madame DANGENG, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2301013	RAPPORTEURE:	Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La Société FREE MOBILE demande l'annulation de la décision n° DP 065 223 23 0 0001 en date du 21 février 2023 par laquelle le maire de la commune d'Horgues s'est opposé à la déclaration préalable déposée en vue de la construction d'une station relais de téléphonie mobile sur un terrain sis Lieudit «Hongaralet».		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	SOCIETE FREE MOBILE	PAMLAW - AVO	CATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE HORGUES	SELARL SOULIE	E MAUVEZIN (Cour)
	Nom des parties SOCIETE FREE MOBILE	PAMLAW - AVO	CATS (Cour)

Arrêté le 05/09/2024 Le président du tribunal